LOUVIGNÉ DE BAIS

ARRETÉ DE NON OPPOSITION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
AU NOM DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

DOSSIER N° DP 035161 26 V0048		
Date de dépôt :	05/10/2026	**DEMANDEUR**
Pour :	Construction d'un abri extérieur destiné à protéger et dissimuler les unités extérieures de climatisation.	SCI GAVAZ représentée par Madame GAVAZ Alexandra 14 chemin des Perrines 35500 VITRE
Adresse terrain :	2 chemin des Diligences 35680 LOUVIGNE DE BAIS	
Terrain cadastré :	D892	
Nombre de logements créés :		
Surface de plancher :	existante : 284,00 m² créée : 2,24 m² démolie : m²	

Le Maire de LOUVIGNE DE BAIS,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 05/10/2026 par SCI GAVAZ représentée par Madame GAVAZ Alexandra - demeurant 14 chemin des Perrines 35500 VITRE ;

Vu l'objet de la demande ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/12/2013, modifié les 27/02/2018, 29/06/2021 et 08/11/2022, mis à jour le 04/11/2024 ;
Vu la loi n°2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 07 juillet 2016 ;
Vu les articles L.621-30, L.621-31, L.621-32 du Code du patrimoine relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel au titre des abords des monuments historiques ;
Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 15/10/2026 ;
Vu les pièces complémentaires déposées le 21/10/2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux cités ci-dessus sont **RÉALISABLES** sous réserve de la prescription suivante :

-La présente autorisation ne vaut pas autorisation au titre de la sécurité et de l'accessibilité.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt :

08 OCT. 2026

Fait à LOUVIGNE DE BAIS, le 05 NOV. 2026

Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNE-DE-BAIS (Ille-et-Vilaine)

Pour le Maire,
le conseiller délégué,
Cédric MARTIN